CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

42, Boulevard du Régent 1000 BRUXELLES le 26/04/2018

Téléphone : 32 2 548 88 11

Objet : PROCES VERBAL DU 1ER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le mercredi 25 avril à l'adresse suivante :

Boulevard du Régent, 42 – 1000 Bruxelles

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme GONDARD Cécilia, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire, Vice-présidente du Conseil consulaire
- Mme LAPORTE Caroline, Conseillère consulaire
- Mme MONSEU-DUCARME Anne, Conseillère consulaire
- M. SEINGRY Georges Francis, Conseiller consulaire
- M. TRANNOY Raphaël, Chef de poste ou son représentant, Consul général, Président du Conseil Consulaire

Membre désigné :

- Mme BABILLON Catherine, Représentant des parents d'élèves, Représentant l'UPE
- Mme BOTELLA Claude, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant le SNES
- Mme BOUGEON-MAASSEN Francine, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Représentant l'ADFE
- M. BOURGEOIS Jean-Pierre, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant l'UNSA
- Mme HENOCH Gaëlle, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant le SGEN-CFDT
- M. KRIEGEL Frédéric, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur adjoint du Lycée Jean Monnet
- M. LAFFINEUR Jean-Luc, Représentant des parents d'élèves, Représentant la FCPE
- M. LETOURNEL Yves, Conseiller culturel ou son représentant
- Mme TRIVES Audrey, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant le SNUIPP
- Mme VALIBOUSE-HUGUEN Christine, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée International d' Anvers

Experts :

- M. BEUGNIES Laurent, Agent comptable de l'établissement, Directeur administratif et financier du Lycée Jean Monnet
- M. EGRET Marc, Consul général adjoint
- M. RIO Rodolphe, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. CARON Alexis, Agent consulaire, Secrétaire du Conseil consulaire

Absents :

- Mme COURDESSE Alix, Conseillère consulaire
- M. FAURE Boris, Conseiller consulaire
- M. MASSON Thierry, Conseiller consulaire
- M. MICHEL Jérémy, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire (procuration à M. SEINGRY)
- M. SELLIER Guillaume, Conseiller consulaire

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Courriel formel de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

1/ Introduction: ouverture des travaux à 13H10.
Le président rappelle le principe de confidentialité des débats qui s'impose à chaque participant. Conformément aux instructions, deux procès-verbaux sont établis : l'un détaillé issu de l'application Scola et une version allégée, sans information nominative, destinée à être publiée sur le site internet du poste.

2/ Récapitulatif de la campagne boursière 2017/2018 :
-la CNB2 a validé l'ensemble des propositions sans réserver une suite favorable aux demandes de deux familles dont les faibles quotités ont justifié un rejet des dossiers.
- L'enveloppe globale 2017/2018, hors recours gracieux et dossier hors commission s'est élevée à 365 096€.
- Une demande de recours gracieux au titre du CCB1 a été rejetée par l'AEFE et la quotité maintenue.
- Deux demandes hors conseil consulaire ont été reçues. Pour l'une d'entre elles, la quotité accordée a été de 100%. Pour la seconde, le dossier a été déclaré non recevable dans la mesure où la demande de dérogation pour classe non homologuée n'a pas été produite et validée à l'avis de la commission nationale de décembre 2017.

3/ Cadre réglementaire et budgétaire :
- Eligibilité : l'élève doit être français, inscrit au registre consulaire, avoir atteint l'âge de 3 ans avant fin 2018 ;
- Seuils d'exclusion de patrimoine : le seuil d'exclusion du patrimoine immobilier est fixé à 250 000€ et celui du patrimoine mobilier à 100 000€ ;
- Frais de transport individuel : montant établi de 60€ ou 220€ pour Anvers, 50€ pour Bruxelles et 300€ pour un abonnement inter cités ;
- IPPA indice de parité de pouvoir d'achat : 91 (au lieu de 90 en 2017). Il est calculé par rapport à une base 100 à Paris ;
- Enveloppe stricto sensu (avant pondérations) 324 829€, enveloppe des besoins (après pondérations) 328 069€ et enveloppe limitative après dialogue de gestion 329 000€. Elle couvre l'ensemble des besoins exprimés par l'instruction des dossiers, pondérations incluses.

Deuxième partie : examen des dossiers individuels

En raison de la confidentialité des mentions relatives à la vie privée, les éléments nominatifs ne peuvent être portés sur ce procès-verbal.

50 familles (représentant 72 enfants) ont introduit une demande d'aide à la scolarité. (13 premières demandes et 37 renouvellements). 8 visites à domicile ont été réalisées. Les premiers dossiers ont été présentés afin d'identifier les baisses possibles de quotité (4 familles concernées), permettant de financer les hausses nécessaires dans un second temps (5 familles concernées).

La commission a proposé des quotités pour 35 familles et a ajourné 1 dossier. 14 dossiers ont été soumis au rejet.
L'ensemble des propositions a été pris à la majorité sans nécessité de recourir au vote.
La quotité moyenne de bourses accordées (hors rejets) s'élève à 62,28%.

Troisième partie : observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Les membres du Conseil consulaire se félicitent de l'examen méticuleux des dossiers en amont, ce qui a permis à la commission d'en avoir une analyse fine.